

Chercheur.e

Statut cadre des personnels des EPST :

[Décret n°83-1260 du 30 décembre 1983 fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques.](#)

Établissements publics à caractère scientifique et technologique – E.P.S.T

Liste des principaux E.P.S.T. :

- [C.N.R.S.](#) : Centre national de la recherche scientifique
- [IFSTTAR](#) : Institut français des sciences et technologies des transports, de l'aménagement et des réseaux
- [INED](#) : Institut national d'études démographiques
- [INRA](#) : Institut national de la recherche agronomique
- [INRIA](#) : Institut national de recherche en informatique et en automatique
- [INSERM](#) : Institut national de la santé et de la recherche médicale
- [I.R.D.](#) : Institut de recherche pour le développement
- [IRSTEA](#) : Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture

État de l'emploi scientifique en France

L'état de l'emploi scientifique rassemble, dans un même document, des études et statistiques permettant d'éclairer les différents domaines d'activité des personnels qui relèvent de l'emploi scientifique. Il couvre à la fois la recherche menée dans les organismes et les établissements d'enseignement supérieur et de recherche et celle réalisée en entreprise. La nouvelle édition 2016 permet de mieux connaître ces personnels en intégrant une approche de l'emploi scientifique par grands champs disciplinaires avec une consolidation ou une mise en

regard des données émanant des établissements d'enseignement supérieur, d'une part et des organismes de recherche (E.P.S.T./EPIC) d'autre part.

[Télécharger le rapport 2016](#)